

ECO-INNOVATION EN AQUITAINE

MODALITES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2011

Le dispositif et ses bénéficiaires

Afin de renforcer en Aquitaine l'offre de services, de technologies et d'équipements destinés à mesurer, prévenir, limiter et corriger les atteintes à l'environnement, le Conseil Régional d'Aquitaine, OSEO Aquitaine, l'ADEME, la DIRECCTE Aquitaine et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne lancent avec le soutien du fonds FEDER, en collaboration avec INNOVALIS Aquitaine et les pôles de compétitivité ou clusters XYLOFUTUR, AVENIA et CREAHD

un appel à manifestation d'intérêt visant à identifier et soutenir les démarches innovantes individuelles ou partenariales des entreprises régionales*

- qui souhaitent réaliser un développement éco-innovant,
- qui se diversifient en créant de nouvelles éco-activités,
- qui mettent au point des produits éco-conçus,
- qui innovent dans des modes d'organisation ou de production durables.

* entreprises ou établissements situés en Aquitaine, créés avant le 01/01/2010.

Une attention particulière sera portée aux projets faisant intervenir un laboratoire de recherche ou un centre technique ainsi qu'aux projets portés par une ou associant plusieurs PME.

Les domaines prioritaires de l'éco-innovation en Aquitaine

- **L'énergie**
 - Efficacité énergétique (produits, systèmes et procédés innovants)
 - Production d'énergies nouvelles et renouvelables (géothermie, houle..)
- **La construction et l'aménagement durables**
 - Efficacité environnementale et énergétique des constructions (matériaux, systèmes constructifs durables, procédés)
 - Qualité de l'air intérieur (amélioration des cibles confort, santé)
 - Aménagement et préservation des ressources
- **La prévention des pollutions et des nuisances**
 - Eco-conception de produits (du concept à l'éco-label)
 - Substitution des produits (origine fossile ou dangereux) dans les matériaux
 - Outils favorisant les modes d'organisation durables (économie circulaire)
- **La gestion des déchets et des émissions polluantes**
 - Valorisation et recyclage
 - Traitements in situ et "zéro-rejet"
 - Procédés innovants de stockage et de traitement (dont utilisation du CO2)
- **Outils de mesure, d'évaluation environnementale ou d'aide à la décision**
 - Systèmes intelligents de détection, mesure et contrôle, appliqués à l'environnement
 - Développement d'outils multi-critères d'aide à la décision (ACV, etc..)
 - Evaluation des éco-technologies innovantes

Attention : Les projets d'investissement qui ne comportent aucune démarche d'innovation ne sont pas éligibles à ce dispositif (exemple : installation d'équipements classiques à énergie renouvelable ou de récupérateurs d'eau de pluie..)

Pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt 2011

L'appel à manifestation d'intérêt 2011 est lancé pour toute la durée de l'année 2011, avec le calendrier suivant pour l'examen des candidatures :

Sessions	Dates limite de dépôt des dossiers	Comité d'évaluation
N°1	1 ^{er} mars	15 mars
N°2	1 ^{er} juin	14 juin
N°3	3 Octobre	13 octobre

Les porteurs de projets peuvent déposer leurs dossiers de candidatures tout au long de l'année 2011, directement sur le site portail de l'éco-innovation en Aquitaine <http://eco-innovation.aquitaine.fr>.

Pour que la candidature soit prise en compte, la fiche de demande (1^{ère} page) sera datée et signée puis adressée par courrier à

Hélène Boisserie / Marthe Broquet - Pôle Développement Economique et Emploi - Conseil régional d'Aquitaine - 14, rue François de Sourdis 33077 Bordeaux cedex

L'évaluation et l'orientation des projets

Le comité d'évaluation et d'orientation des candidatures est composé de représentants du Conseil régional, de l'ADEME, d'OSEO, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la DIRECCTE, de l'agence INNOVALIS Aquitaine et des animateurs des pôles de compétitivité et clusters régionaux XYLOFUTUR, AVENIA et CREAHD.

Ce comité évalue les candidatures qui sont orientées, selon les cas,

- vers un accompagnement d'INNOVALIS Aquitaine ou d'un pôle ou cluster pour finaliser le projet (recherche d'éventuels partenaires, plan de financement) puis solliciter, le cas échéant, les financeurs appropriés ;

- ou vers une instruction directe en vue d'un accompagnement financier* par l'un des partenaires (à ce titre le candidat pourra être reçu pour un entretien complémentaire).

*L'accompagnement financier des projets prend la forme d'une subvention ou d'une avance remboursable selon leur état d'avancement et la nature des dépenses à engager.

Pour tout renseignement ou assistance concernant les dossiers de candidature ou la recherche de partenaires

INNOVALIS Aquitaine - Christophe Raoux - Responsable projets *Environnement & Energie*
Tél. 05 56 15 11 84 - christophe.raoux@innovalis-aquitaine.org